



Dépôt de bilan société XXX

Par **nane16**, le **23/09/2010 à 15:31**

Bonjour à tous,rrnrnNous venons d'avoir un souci sur l'un des splits de notre pompe à chaleur air/air de chez XX. Le matériel est garanti 5 ans et nous l'avons fait poser l'an dernier. Seulement, la société XXX (une SAS) vient de déposer le bilan. Le nom a été racheté par une SARL. rnQuel recours avons nous sur la garantie. Que peut on faire?rnMerci pour vos réponses.rnrnAnne

Par **Annie**, le **13/10/2010 à 09:12**

Nous avons fait installer une pompe à chaleur par XXX, Société qui a déposé le bilan quelques mois après. Tombés en panne durant la garantie, nous sommes dans l'impossibilité de nous faire dépanner et faire fonctionner la garantie notre seul espoir est de [fluo]trouver la compagnie d'assurance de la société XXX avant son dépôt de bilan[/fluo]. Si quelqu'un a des informations à ce sujet merci de nous communiquer les renseignementsrrnAnnie

Par **babcanel**, le **28/10/2010 à 09:21**

Même problème de garantie avec la Sté XXX (radiateur en panne). Cherche désespérément solution....notamment assurance de cette société.Si quelqu'un a des infos ? Merci.....

Par **Alain13700**, le **28/10/2010 à 09:27**

Bonjour, je me trouve moi aussi dans la même situation (3 radiateurs en panne à l'entrée de l'hiver) et la surprise de ce dépôt de bilan.
En espérant que l'un d'entre nous trouvera des renseignements à partager.

Par **MERINO**, le **30/10/2010** à **08:49**

Bonjour, nous aussi nous avons fait installer une pompe a chaleur air eau par la société XXX fin 2008 et depuis que des problèmes, et plus d'interlocuteur, si j'arrive à avoir le commercial au téléphone, je vous renseigne

Par **Annie**, le **31/10/2010** à **07:59**

Bonjour
D'après l'avocat que nous avons contacté par l'intermédiaire de notre assurance habitation, il n'y a aucun recours possible pour faire quoi que ce soit à l'encontre de cette société, en tout cas pour nous. Il y a peut-être des cas différents.
Nous avons un rendez-vous avec l'avocat dans quelques jours pour en savoir plus mais l'affaire semble bien mal engagée.
Nous en saurons plus dans peu de temps, et j'espère d'une part que nous aurons de bonnes nouvelles et que quelques uns d'entre vous pourrons en tirer parti.
Bonne journée

Par **babcanel**, le **31/10/2010** à **08:53**

Merci de ces renseignements qui allument une lueur d'espoir !

Par **paulba**, le **03/11/2010** à **11:06**

J'ai appris cette semaine que les radiateurs XXX n'étaient pas fabriqués sur le prétendu site industriel. Après avoir pris contact avec le mandataire judiciaire et l'assureur de cette société, il est certain que la garantie est éteinte du fait de la liquidation judiciaire. La société XXX étant son propre assureur pour la garantie.
Je cherche donc un dépanneur. Chose pas facile. J'habite la Manche. SOS
Cordialement

Par **Alain13700**, le **09/11/2010** à **17:50**

Bon force est de constater que pour tout ce qui est de la garantie 20 ans (ah! ah!) nous sommes mal engagés: IL N'Y A AUCUN MOYEN DE FAIRE VALOIR NOS DROITS!
Après avoir contacté le liquidateur judiciaire, il ressort que nous devons nous débrouiller par nous-même.
J'ai de mon côté les coordonnées du réparateur qui est intervenu chez moi l'année dernière (mandaté par XXX gratuitement) sur un convecteur XXX.
Il travaille sur la région marseillaise, si vous avez besoin je peux vous donner ses

coordonnées, envoyez moi un mail à alain29mancini@hotmail.com. J'ai aussi les coordonnées du liquidateur judiciaire si ça vous intéresse. Bon courage avec le froid qui arrive!

Par **babcanel**, le **03/12/2010 à 05:37**

c'est la société XX qui a repris la Sté XXX. Elle assure le SAV (payant). Pour ceux que cela intéresse voici ses coordonnées : XXX (il faut insister avec ce téléphone car pas de tonalité "occupé")- Sinon en faisant le n° d'XXX (XX) on est automatiquement dirigé sur la nouvelle Sté. Cordialement.

Par **jp2b**, le **05/12/2010 à 10:21**

Et ben me voilà dans le même problème que vous, j'ai fait installer une climatisation réversible airwell qui se transforme en bloc de glace dès qu'il fait froid vendu par un de leur démarcheur Mr Ju... et malheureusement pour moi comme pour ce qui reste de l'entreprise celle-ci a été rachetée après un dépôt de bilan, mais attendez vous allez rire....seulement la licence des radiateurs est prise en charge donc les clients comme moi qui avons déboursé 6900€ l'avont bien profond...merci de votre sérieux et vive ceux qui connaissent les lois...je vais même rester poli bande d'.....

Par **pleum35**, le **07/12/2010 à 10:33**

Bonjour, Moi aussi je fais parti des consommateurs mécontents de XXX. Nous sommes les dindons de la farce, toutefois j'ai vu sur plusieurs sites (annuaire-indexweb, ou droit.finance .comment....) que des clients essayaient de se rassembler pour porter plainte contre XXX. En effet cette société a toujours son entête, vend toujours les mêmes produits, possède toujours son site internet. et attention les gens de ACA EST sont les mêmes personnes (XXX) On continue de se moquer de nous. ALORS EXISTE T'IL ENCORE DES SOLUTIONS POUR SE DEFENDRE CONTRE DES TRUANDS ?

Par **LOISEL76**, le **08/12/2010 à 10:21**

bonjour à tous, J'ai acheté des radiateurs XXX en 2003 au nombre de 3. J'ai dû changer en 2005 les résistances des appareils en garantie. Aujourd'hui j'ai un problème avec un thermostat sur un radiateur de 1000w. Je pense que la Société XXX a organisé sa liquidation. Par contre le site XXX existe toujours et de nouveaux clients peuvent se trouver abusés... Je propose à chaque client de contacter le magazine " que Choisir " afin que le problème "XXX " paraisse dans la publication. les ex dirigeants de la Sté commerciale XXX sont protégés par la liquidation... mais pas par la médiatisation de l'escroquerie... Par contre si la commercialisation du matériel "XXX" se poursuit dans les mêmes conditions sous le truchement d'une nouvelle sté il ya sûrement un moyen de plaider l'abus de confiance voire

l'escroquerie caractérisée.rnrnJ'attends toute réponse pouvant faire avancer le
chmiblic...rnrnBonne journée à tous.

Par **nomaryf**, le **17/01/2011 à 14:47**

bonjour a tous , rnrnje vient de vous lire tous et vous me faite très peur.rnJe vient de
commander 9 radiateurs a inertie pour un montant de 8000€ cher **XXX** .rnsuis-je en train de
faire une bêtise ?rnCar si j'ai bien compris, ca tombe en panne assez vite et pour les
réparations il faut prier a la paroisse du coin ?rnMerci de me répondre assez vite que je puisse
me rétracter si c encore possiblernrnMerci a vous tous, florence

Par **pleum35**, le **17/01/2011 à 15:11**

Bonjour,rnEn effet vous pouvez avoir très peur car cette entreprise arnaque tous ses
clients.rnPour ma part, j'avais acheté en 2004, 9 radiateurs pour un montant de 7000 Euros.
Les premières années pas de soucis mais 2,3 ans plus tard les premiers pannes de
résistances et chaque année cela se répétait au début la garantie fonctionne puis depuis
début 2010 liquidation judiciaire de XXX, pour justement ne plus assurer les garanties et le
sav, car depuis ce sont les mêmes personnes les mêmes produits qui
séviennent. Personnellement, sous un faux nom,j'ai fait venir le commercial de bretagne et c'est
toujours le même et ce sont toujours les mêmes blabla. Au téléphone on vous vante les
qualités d'XXX on vous raconte qu'ils ont 19 ans d'expérience dans les systèmes de
chauffage.rnAujourd'hui pour nous plus de recours et pourtant XXX a conserver son
identité,son site internet et tout le reste. Merci XXX!!!!rnDE VRAIS GRANDS
VOLEURS.rnFUYEZ SI VOUS LE POUVEZ - VOUS POUVEZ CITER MON
EXEMPLErnYVES JOLIERrn2 RUE LANJUINAIS rn35137 PLEUMELEUCrnMail:
yvon.jolier@laposte.net

Par **nomaryf**, le **17/01/2011 à 15:28**

Merci beaucoup Yves pour votre réponse rapide, rnrnmon souci c que nous avons pris un
crédit avec le commerciale d'XXX, pour le financement des radiateur.rnrnDans un premier
temps ils devaient nous livrer au plus tard demain (le 18 noter sur le bon de commande), mais
je l'ai est appeler et se ne sera pas avant la semaine prochaine (ca commence
mal)rnEnsuite, "dicsit" le commerciale nous devons avoir des inerties liquide et il vont nous
livrés des inerties solide, car il c planter.(promesse d'un cadeau de 7000€) je trouve ca
vraiment de plus en plus suspect.rnrnMais pour le moment je trouve que cela fait beaucoup de
blabla et rein a venir. Par contre eux doivent avoir les sousous !!!rnEt a priori c avocat a
l'horizonje vous tient au courant de la suite de mon histoirernA SUIVRErnrnmerci,
florence
nomaryf@hotmail.com

Par **Alain13700**, le **22/01/2011 à 20:07**

Vive l'arnaque! XXX a bien organisé sa liquidation, mais pas tant par rapport aux radiateurs, plutôt à cause des pompes à chaleur qui elles sont de très mauvaise qualité (ils ont tiré les prix auprès des fabricants en Asie ...) et du coup ils se sont retrouvés avec une situation qui allait leur coûter BONBON, tout cela d'après un responsable de la société qui a repris le SAV de la société XXX (mais bien sûr sans assurer la garantie des anciens contrats) et qui est bien entendu un **ancien de chez XXX!!!**

Vu le prix des radiateurs ce n'est pas les pannes qu'ils rencontrent qui les auraient mis en faillite...

Pour ma part je voudrais quand même dire que je suis content des performances de ces radiateurs, je retrouve presque le confort du chauffage central.

Je pense qu'il faudrait effectivement écrire à **Que Choisir** pour qu'ils enquêtent, et aussi que nous mutualisions les noms des sociétés de réparations que nous connaissons, pour ma part je peux vous donner le nom d'un réparateur sur les **Bouches du Rhône** (Marseille) et bien sûr les coordonnées de la société près d'**Avignon** qui fait de la maintenance avec le label XXX.

Les coordonnées diffusables que je possède sont:

Administrateur judiciaire est SELARL de Saint RAPT & BERTHOLET à Cavaillon 04-90-71-00-55

Mandataire judiciaire est Maître RIPPET Christian à Avignon 04-90-83-49-77

Bon courage à tous

Alain
alain29mancini@hotmail.com

Par **nomaryf**, le **22/01/2011** à **21:01**

Bonjour,

d'après les renseignements que j'ai pris, du fait du dépôt de bilan de la société votre garantie est devenue caduque .

désolé pour vous, et bon courage.

Florence

Par **mémé451**, le **26/01/2011** à **11:58**

bonjour!

net bien je rejoins le groupe des mécontents !!

j'ai acquis 15 radiateurs et souscrit un crédit et il est vrai que la défaillance des thermostats a toujours été prise en charge !! mais c'était le contrat et conditions d'achat!!

aujourd'hui je tombe sur les successeurs et j'insiste sur ce mot !!

je suis bien d'accord pour former et déposer une plainte pour abus et dénonciation de garanties à plusieurs !! s'ils ont racheté le nom , le listing ils doivent honorer tous les contrats de ventes selon les termes signés !

"pour le meilleur et pour le pire "

svp dites moi si une action commune est engagée ,je partagerais vos rangs !! merci

Par **mémé451**, le **27/01/2011** à **14:40**

bonjour,

personne n'a de solution ? LA MISE EN COMMUN PEUT AVOIR UN IMPACT PLUS FORT !!

la société qui a racheté aurait du , par souci d'éthique au moins , donner un délai aux anciens clients pour revoir leur après vente !! mais peut être que pris au dépourvu les gens acceptent les nouvelles conditions et c'est le but recherché!!

le nouveau gérant est peut être aussi l'ancien XXX, j'ai lu plus haut " que cette société avait peut être organisé sa liquidation " !!

Par ces temps où aucune règle de bienséance et d'honnêteté ne subsiste tout est envisageable !!

Légalement peut on se retourner contre le repreneur ou faut il dire "amen " et au suivant ?? MERCI

Par **LOISEL76**, le **27/01/2011** à **15:16**

L'action collective des consommateurs n'est pas reconnue en droit français.
Par contre une association de consommateurs victimes d'un abus de confiance peut se constituer et agir notamment avec l'aide d'une association de consommateur pouvant se porter partie civile.
L'UFC Que Choisir est compétent pour engager une procédure judiciaire.
Dans un premier temps il serait intéressant qu'un article dans ce magazine traite du problème afin d'alerter les futurs clients...
et obliger la Sté qui a acheté la marque commerciale à assurer l'après vente des matériels précédemment distribués en tenant compte de la durée d'utilisation de ceux-ci...
Bon courage

Par **mémé451**, le **27/01/2011** à **23:28**

bonsoir,
merci pour cet éclaircissement!
Nous sommes prêts à contacter "ufc que choisir " mais notre simple explication ne fera pas qu'ils écrivent dans leur revue.
Je me répète peut être mais une concertation de plaignants serait plus efficace , comment se regrouper pour cette action là ?
Y-a-t-il des plaignants qui souhaitent poursuivre ?

Par **pleum35**, le **28/01/2011** à **09:47**

Bonjour
Bien sur je souhaite poursuivre cette société mais je ne sais pas comment opérer.
Demander un appel à UFC que choisir peut être mais qui veut bien le faire et donner ensuite la marche à suivre.
Pour ma part, très remonté, je suis prêt à emboîter le pas à un éventuel regroupement, j'aimerais savoir vraiment ce que l'on peut engager.
D'autres forums parle XXX: sur le site www.indexweb.info puis chercher XXX et sur droit-finances.commentcamarche... puis Pac XXX.
Il y a donc d'autres mécontents à rassembler.
Tenez moi au courant de ce que vous pouvez faire et vous pouvez me contactez directement
mail: yvon.jolier@laposte.net tel: 06.60.47.14

Par **flober14**, le **29/01/2011** à **17:12**

Bonjour,
Pour ma part, en 2003, j'ai acheté 9 radiateurs pour un montant de 6.653 Euros (ristournes déduites) Les premières années pas de souci mais aujourd'hui les résistances cèdent les unes après les autres... Au début, la garantie a bien fonctionné. Depuis début 2010 liquidation judiciaire de la société XXX et les repreneurs n'assurent pas la garantie et le s.a.v..
Aujourd'hui plus de recours et de surcroît nous avons des difficultés à trouver des pièces de rechange. Pourtant XXX a conservé son identité, son site internet et tout le reste. C'est vraiment une escroquerie crapuleuse...
Un recours collectif (ou une action de groupe) en justice permettrait au grand nombre de consommateurs que nous sommes, de poursuivre cette société malhonnête, afin d'obtenir tout au moins le respect des garanties commerciales, voire une indemnisation morale ou financière.
Personnellement je saisis l'association "UFC-Que choisir" Je vous conseille d'en faire autant car comme on dit "l'union fait la force".
Mail:

Par **mémé451**, le **30/01/2011** à **00:09**

bonsoir, rnje pense que chacun de nous devrait demander appui a "ufc" que choisir par exemple en précisant que nous sommes nombreux dans beaucoup de région en attente de justice .rnnous pouvons présenter ce site sur lequel nous paraissions et à eux de lier les réclamations!rnpour contre sachez qu'il faut adhérer a ce groupe , la cotisation n'est pas extraordinaire , mais cela vaut peut etre la peine de se "dacarcasser"un peu !!rnpour ma part j'irai aux permanences organisées dans chaque ville ,je vous dirai ce que j'ai obtenu !!
rngardons le fil !!

Par **flober14**, le **30/01/2011** à **09:51**

Bonjour à tous,rnTout à fait d'accord avec mémé451. rnPersonnellement, je vais m'abonner à UFC-Que choisir pour un an : ça vaut le coût d'essayer...rnConcernant mes radiateurs achetés en 2003 et garantis 20 ans : sur les 9, j'en suis à 5 pannes (résistances HS). Jusqu'à ce jour, j'ai réussi à me faire dépanner par l'électricien sous-traitant XX, [fluo]lequel est lui-même en procès avec ladite société[/fluo]. Comme XXne l'a pas payé de sa main-d'oeuvre en raison du dépôt de bilan, en contrepartie, il a gardé et vendu le stock de pièces de rechange qu'il avait en réserve. Par chance ce sous-traitant a pu me dépanner -[fluo] en son temps et à mes frais...[/fluo] - mais malheureusement il n'a plus de stock.rnJe pense que plus nous serons nombreux à manifester notre mécontentement auprès de l'UFC et plus nous aurons de chances de faire valoir nos droits. Actuellement environ 1500 contestataires ont écrit ou consulté ce topic. De toute façon, comme leur site internet XXX existe toujours, ça m'étonnerait bien qu'ils apprécient cette contre pub.rnOK pour garder le fil et se tenir au courant de l'évolution de ce contentieux !!!rnrflober14

Par **Le Ludec**, le **30/01/2011** à **17:17**

Consultez le lien suivant : <http://annuaire.indexweb.info/22212/convecteur-electrique-remplacez-radiateurs-convecteurs-electriques-XXX.html>rn vous allez trouver là aussi une bonne trentaine de personnes abusées par XXX, pour ma part notre dossier est entre les mains du service juridique de notre assurance la GMF . rn rnMr et Mme Le Ludec
(bernardleludec@sfr.fr).

Par **mémé451**, le **30/01/2011** à **23:19**

bonsoir , rn je suis allée sur le lien que vous proposez !!rn c'est édifiant , déconcertant et décourageant!!rn j'ai l'impression que la balle va rebondir d'un élément à l'autre en vain !!rnmalheureusement le contexte social est bien établi pour permettre ,à ce genre d' imposteurs ,pour rester polie, de vous voler impunément !!rnIls ont à leur solde des personnes

avisées qui les conseillentrn qui peaufinent leurs "entrelignes" et vous pauvre mortel vous en payez le prix !!rnHONTEUX , de voir que le profit est à la une !!rnbon je compte tout de meme ne pas me laisser décapitée sans me défendre!!rn j'ai 15 radiateurs et c'est une bonne motivation!!rn A tous ceux qui liront " LA SUITE AU PROCHAIN NUMERO "je vous tiendrais au fait !!merci pour vos avis, à tous vos intervenants donnez le courriel des personnes consentantes et concernées !!merci et voici le mienrnncoremoi45@yahoo.fr

Par **zeydi**, le **31/01/2011** à **22:39**

Bonjour , rnje suis anciens installateur XXX dans le Département du Rhône, L' Isère, L'Ain ,Pour le moment je dépanne sur devis ,dans la mesures que mon stock de pièce détaché me le permet .rnVous pouvez me Contacter par E-Mail : all.elec.038@gmail.com

Par **michel duchossoy**, le **09/02/2011** à **13:39**

les radiateurs de cette société sont fabriqués en **TUNISIE** depuis xxxx années !! rnLe terme "usine" utilisé pas la commerciaux c'est pour rassurer les client (il assemblaient uniquement quelques seches serviettes sur place)rnLe matériel etait/est ? installé par des poseurs à trouver dans toute la France en fonction de la situation géographique des clients !! (c'est pas des salariés de l'entreprise mais des intermédiaires) rnEn achetant un radiateur de cette société... vous payez le double voir le triple 'un radiateur acheté en magasin spécialisé (avec une garantie solide) rn**En fait vous achetez une méthode de vente !! ..un crédit ...** rnLes clim il valait mieux éviter !! airwell vendu au prix voir plus cher que de la super grande marque type Daikin .. pour un produit asiatique ..**ntoujours la méthode de vente !!!!**rnnc qui a été vendu c'est le fichier clients (des seniors) à une nouvelle société qui vend des livres ou autres ou ?? rnla société de garantie créé par l ancien directeur technique n'est pas le propriétaire de cette société..il est dans les locaux ! rnun beau gachis !!

Par **zeydi**, le **23/02/2011** à **22:45**

Bonjour,rnje peut fournir des pièces détachés pour ce type de radiateur, me Contacter par e-mail pour + Inforrnall.elec.038@gmail.com

Par **zeydi**, le **23/02/2011** à **22:58**

Bonjour,rnje peut fournir des pièces détachés pour ce type de radiateur, me Contacter par e-mail pour + Inforrnall.elec.038@gmail.com